



**Siège : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS**  
**- Tel : 01 44 92 78 50 – Fax : 02 44 84 58 41**  
**Courriel : fpip-eurocop@gmx.fr**  
**Site : www.fpip-police.com**

## L'AVANCE DES FRAIS MEDICAUX

### EN CAS DE BS

**NE DOIT PAS ETRE UNE FATALITE.**

LES POLICIERS N'ONT PAS A FAIRE CETTE AVANCE.

Devant cette situation intolérable,

**la FPIP intervient pour vous**



Le Secrétaire Général Fédéral

Paris, le 8 avril 2014

Monsieur Claude BALAND  
Préfet,  
Directeur Général  
De la Police Nationale  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

De nombreux policiers nous ont saisi parce que de plus en plus de pharmaciens refusent de faire l'avance des frais occasionnés par les prescriptions médicales découlant des blessures en service.

Conséquence de quoi, si nos collègues veulent bénéficier de leurs médicaments, ils doivent payer le pharmacien. Parfois ils sont contraints sous la pression de présenter leurs cartes vitale et mutuelle ce qui contrevient au cadre administratif de la blessure en service, et qu'il faut absolument refuser.

Il est donc patent que le retard de paiement considérable du côté du SECRETARIAT GENERAL CHORUS occasionne des désagréments inacceptables, d'autant plus que les collègues sont de plus en plus contraints d'effectuer l'avance des frais de pharmacie, kiné, infirmière, médecin, etc...qui ne veulent plus se servir des attestations de prise en charge fournies par l'administration, qui affiche, encore, un mauvais exemple, alors que nous sommes censés donner le bon, n'engendrant pas une bonne image de la Police nationale à l'adresse de nos concitoyens.

Nous savons que ce « dysfonctionnement » est dû en partie à la mise en place de CHORUS SERVICE GENERAL, suite à la fermeture de CHORUS POLICE en décembre 2013. Le premier, sachant que ces frais n'engendrent pas d'intérêts moratoires, laisse de côté les paiements, qui concernent tous les corps, BPATS, CEA, Officiers, Commissaires.

Monsieur le Directeur Général, nos collègues n'ont pas choisi d'être blessés en service, et pour nombre d'entre eux, très durement, par conséquent, quand et comment comptez vous mettre un terme à cette aberration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.



Claude CHOPLIN

## REPONSE DU DRCPN

Paris, Bureau national, le 13 juin 2014